



**- Prêts et aides exceptionnelles :**

Service social du Rectorat –  
KERLYS - 97200 FORT DE FRANCE -

Tél : 05-96-52-26-33

**- Autres aides :**

Bureau de l'action sociale du Rectorat  
TERREVILLE - SCHOELCHER  
Niveau 01, porte 124

Tél : 05-96-52-26-71

Vous pouvez également consulter le site  
internet académique :

<http://www.ac-martinique.fr/cid121581/action-sociale-des-personnels.html>



# **ACTION SOCIALE**

**En faveur des  
personnels de  
l'Éducation Nationale**



## LES BENEFICIAIRES

- Agents titulaires ou stagiaires en activité
- Maîtres contractuels (Enseignement privé sous contrat ou agréé en activité)
- Fonctionnaires retraités de l'EN
- Ayants cause (veuves ou veufs d'agents, non remariés ; orphelins de – 21 ans)
- Agents contractuels de droit public

### Famille

- Cesu garde d'enfants de 0 à 6 ans

Site internet : <http://www.cesu-fonctionpublique.fr>

- Aides ménagères ou travailleuses familiales

S'adresser à la MGEN / tél. : 08 21 01 19 72

- Chèque-vacances

Site internet :

<http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr>

- Loisirs des enfants

\* Centres de vacances avec hébergement

\* Centres de loisirs sans hébergement

- Aide aux parents d'enfants handicapés :

\* Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans ;

\* Allocation aux parents d'enfants handicapés de 20 à 27 ans (infirmes, maladie chronique, en études, apprentissage, formation professionnelle)

\* Centres de vacances spécialisés pour enfants et jeunes handicapés.

**Logement / Installation / Equipement** : personnels nouvellement affectés dans l'académie

\* **Réservation de logements sociaux**  
Préfecture – Tél : 05 96 39 36 16

\* **Comité interministériel des villes (CIV)** : aide au logement aux agents affectés dans les établissements situés en Zone Urbaine Sensible.

\* **Aide à l'installation des personnels (AIP et AIP-VILLE)** : [www.aip-fonctionpublique.fr](http://www.aip-fonctionpublique.fr)  
aide au logement – déménagement

**Aide urgente et exceptionnelle** : personnels en activité (difficultés financières)

**Aide exceptionnelle** : stagiaires et néo-titulaires affectés dans une autre académie

**Prêt à court terme et sans intérêts** : personnels rencontrant des difficultés graves et exceptionnelles



**Garderie pour les enfants de moins de 3 ans**

**Aide à l'entrée dans un logement locatif**  
(non cumulable avec l'AIP et le CIV)

**Aide aux études supérieures des enfants des personnels**

**Préparation d'un Bac professionnel** : enfants obligés de quitter l'académie

**Accompagnement de personnels malades** : hospitalisés hors du département

**Aide aux retraités de l'Enseignement public** : difficultés financières imprévisibles.

**Consultations juridiques**

**Consultations en économie sociale et familiale**

**Unité d'accueil et d'écoute** : service gratuit et anonyme (difficultés professionnelles ou personnelles)

Tel. : 0 805 500 005